

# Armand Cassan, sous-préfet de Mantes-la-Jolie

Par Gaston MARIN

En proposant cette communication sur Armand Cassan, je n'ai fait que reprendre une idée que M. Béguin, qui fut l'un de ses plus sympathiques et lointains successeurs, avait eue et que seul son départ de Mantes-la-Jolie, l'a empêché de réaliser.

Quoi qu'il en soit, il y aura tout de même un peu collaboré puisqu'il a bien voulu - et je l'en remercie - me faire connaître les sources où il comptait tirer les matériaux pour la construction de cette petite stèle du souvenir.

Remplaçant M. de Roissy, sous-préfet démissionnaire, Armand Cassan, qui mourra dans l'exercice de ses fonctions, dans sa trente-quatrième année, est né le 27 mai 1803, à Saint-Germain-les-Couilly, en Seine-et-Marne. Son père, médecin estimable et qui eut le malheur de lui survivre, lit-on dans une notice nécrologique sur Armand Cassan, lui fit faire d'excellentes études qu'est venue fortifier l'éducation dont il fut chargé, du petit-fils du général La Fayette, le comte de Lasteyrie, ce qui lui procura avec cette famille des liens solides.

À Paris, où il étudia le droit et fréquenta les cercles de haute littérature, Cassan fut élève de Villemain, dont il résuma les cours dans un ouvrage resté à l'état de manuscrit. En 1830, il publia une copie des lettres de Marc Aurèle à Fronton. Ce fut, nous apprend-on, une traduction remarquée par l'élégance, la fidélité et l'heureuse inspiration qui lui fit deviner les passages manquant dans le manuscrit.

La Révolution de 1830 le compte parmi ses chauds partisans et c'est aux services rendus à cette époque qu'il devra d'être, par ordonnance royale du 14 août 1830, nommé au poste de sous-préfet de Mantes.

---

Cette communication, proposée sous ce format par le site *Mantes histoire*, fut présentée lors de la séance des Amis du Mantois du 14 octobre 1959, puis publiée sous cette référence :

MARIN (Gaston), *Armand Cassan, sous-préfet de Mantes-la-Jolie*. Le Mantois 10 — 1959: Bulletin de la Société « Les Amis du Mantois » (nouvelle série). Mantes-la-Jolie, Imprimerie Mantaise, 1959, p. 35-41.

Le voici donc installé dans notre ville. D'emblée, cet homme jeune, ce jeune homme pourrait-on dire, car il est à peine âgé de vingt-huit ans, conquiert la sympathie des maires et des administrés. On vante – et ce ne paraît pas être là de l'eau bénite de cour – ses qualités de cœur, son caractère doux, affable, inspirant la confiance générale, aimé et méritant de l'être.

Dans un rapport établi par M. Aubernon, pair de France et préfet de Seine-et-Oise, on peut lire qu'Armand Cassan est un homme très instruit, que sa manière d'administrer est franche, droite, loyale, ouverte et conciliante; que son influence est très grande dans l'arrondissement où il est aimé et attiré dans les chaumières comme dans les châteaux, que ses goûts dominants sont l'administration, la littérature, l'histoire et la politique; qu'il est apprécié par un grand nombre de savants et, qu'enfin, son ambition est de devenir préfet et membre de l'Académie des Inscriptions.

Cassan est-il fortuné? À sa nomination, il dispose d'un revenu personnel évalué à 3 500 francs et, plus tard, l'on parlera de 7 à 8 000 francs de rentes provenant de son patrimoine et de la dot de sa femme. Ces revenus qui, pour l'époque, constituaient tout de même une certaine aisance, permirent au sous-préfet de Mantes de faire le bien autour de lui.

Car la vertu dominante d'Armand Cassan est la bonté. Chez d'autres, au cours de l'existence, au contact des misères humaines, cette qualité, chez eux embryonnaire, peut se développer, mûrir; chez Cassan, chez cet homme très jeune, elle est déjà complètement épanouie. Il la porte en lui. Elle est si marquée cette bonté que nous nous en voudrions de ne pas lui accorder ici la place qu'elle mérite.

Exemple: Dans sa « Statistique », il tient le langage d'un père de famille chevronné, conscient d'une forte expérience, quand il recommande à la jeunesse de prendre bien garde au sortir des bals, à l'atmosphère surchauffée, de ne pas risquer dehors le mortel « chaud et froid ». Et de citer à ce propos, pour donner du poids à son conseil, des chiffres tristement éloquentes sur la mortalité de la jeunesse!

Sur cette bonté de Cassan, c'est surtout M. Jules Poulailler, alors rédacteur au *Journal de Mantes*, et dont le père fut le secrétaire d'Armand Cassan, qui mettra l'accent dans les numéros de ce journal du 26 juillet 1871. « Il était, dit-il, d'une urbanité rare, allant au-devant des besoins de chacun, réparant les omissions ou les injustices. À la recherche de toutes les misères, il s'efforçait de consoler l'affligé, d'adoucir ses maux. Il visitait les prisonniers, les pauvres, les malades et aussi, adorant la jeunesse, les éta-

blissements d'éducation. Le jeune homme studieux était assuré de sa protection et de ses soins vigilants.»

Un jour de foire à Mantes, Cassan se promenait, encourageant de la voix et de sa bourse les boutiquiers et les marchands forains. À l'établissement d'un libraire ambulante, un jeune homme marchand un vocabulaire. Chacun de son côté tient bon et la rupture va se produire. Cassan intervient: «Il vous plaît, ce vocabulaire, jeune homme? Alors, prenez-le, il est à vous!» Cassan le paie et échappe aux remerciements. Le lendemain, son obligé se présente à la sous-préfecture, porteur d'un plein panier de pommes magnifiques. Cassan refuse le présent, mais avec une telle délicatesse que le jeune campagnard ne put en être froissé.

Une autre fois, notre sous-préfet, en rentrant de Paris, descend de la diligence. Que voit-il devant la sous-préfecture? Un miséreux, vêtu de telle façon, nous dit le narrateur, qu'il aurait été digne du crayon de Callot. Son pantalon, notamment, lui tombe en franges sur les talons.

— Vous n'avez rien d'autre à vous mettre? questionne Cassan.

— Eh! Non, mon bon monsieur, les temps sont si durs!

— Attendez-moi ici, reprend le sous-préfet.

Il court à sa chambre, retire son «ravissant» pantalon de drap bleu, en passe un de coutil blanc, le seul à sa disposition et porte l'autre au pauvre gueux.

Son secrétaire se permet de lui en faire reproche, lui exprimant qu'il aurait tout de même pu donner son pantalon de coutil. «L'autre lui sera plus profitable», répond Cassan. «D'ailleurs je retourne demain à Paris - notons soigneusement au passage ces deux voyages à la capitale en quarante-huit heures - où je retrouverai ma garde-robe. Le bon Dieu m'accordera le beau temps pour le voyage!»

Ne voilà-t-il pas, souligne le commentateur, un trait pouvant s'apparenter à la légende de saint Martin? Pour nous, ce geste venant du premier fonctionnaire de l'arrondissement, nous apparaît tout simplement magnifique.

Armand Cassan qui se plaît, qui excelle à encourager ses semblables, à faire rayonner autour de sa personne la joie, le bonheur, sera bien vite - il en est souvent ainsi pour les cœurs généreux - victime de l'adversité.

En 1832, le 18 février, Cassan prend pour épouse une demoiselle Stéphanie Venaille, âgée d'un peu plus de dix-sept ans. Bien courte sera leur

lune de miel! Cette année-là, en effet, une terrible épidémie de choléra s'abat sur notre pays. Sa malheureuse jeune femme en est, pour Mantes, l'une des toutes dernières victimes et le 24 août, à l'âge de dix-huit ans, elle succombe. Elle est enterrée au cimetière de Mantes, en face de la chapelle de l'hôpital. Une colonne de pierre surmontée d'une urne, orne sa tombe.

Le deuil cruel ressenti par Cassan va-t-il engendrer son départ de Mantes? Le 10 novembre 1832, à une lettre de son ministre qui a eu vent de la chose, notre sous-préfet répond qu'une personne malveillante pour lui ou désirant prendre sa place, a fait annoncer dans la presse qu'il donnait sa démission. Il dément cette nouvelle, tout en reconnaissant le désir qu'il a manifesté au préfet et à certains de ses amis, de quitter la résidence de Mantes afin d'entrer au Conseil d'État comme maître des requêtes, en service extraordinaire, mais qu'il restera à son poste jusqu'au jour où tous ceux qui lui portent intérêt ne lui auront pas fait obtenir cette faveur.

Le préfet appuie sa demande et dit que malgré ses efforts, Cassan ne peut plus habiter les lieux où vient de mourir son épouse. Il envisage que du Conseil d'État, son subordonné pourrait devenir un candidat député - et le nom, malheureusement illisible, de celui dont il pourrait être le «tombeur» est désigné - ou bien faire un bon préfet. En tout cas, supplie ce dernier, n'y nommez personne habitant l'arrondissement, car il y a toujours de gros inconvénients à recruter sur place.

Armand Cassan, malgré le pieux motif invoqué, n'obtiendra pas le poste convoité à Paris et ce, très certainement, à la satisfaction de la population de l'arrondissement.

En 1834, un incident marquera sa carrière. Le 17 septembre, le comte d'Argouet, ministre, entre parenthèses, du Commerce et des Travaux publics, mande au préfet qu'il a appris que M. Cassan quitte fréquemment son poste pour venir à Paris: « Adressez-moi à ce sujet, dit-il, tous renseignements, afin que je fasse sentir à ce fonctionnaire tout l'inconvénient d'une semblable conduite. »

À cette note, d'une sécheresse 1959, dirait-on aujourd'hui, M. Auberon, préfet et pair de France, répond en toute tranquillité que Cassan, qui est le meilleur sous-préfet du département, ne saurait être traité avec tant de rigueur. Il en fait avec des accents chaleureux l'éloge, tant pour sa gestion administrative que son influence politique, ajoutant qu'il serait de toute justice de le classer parmi les sous-préfets les plus capables de remplir les fonctions de préfet. C'est un bon administrateur doublé d'un litté-

raire et d'un savant très distingué. Il est allé à Paris? Bien sûr, mais c'était pour y effectuer des recherches à la Bibliothèque royale pour la confection de ses ouvrages et aussi, à deux reprises, pour y recevoir une médaille méritée par sa « Statistique » et le Prix Monthion pour sa traduction de Marc Aurèle. Voilà les deux infractions commises que j'ai tolérées, dit M. Aubernon, et dont le service n'a jamais souffert. Au surplus, le but de ces voyages n'était-il pas d'honorer l'Administration dans la personne de l'un de ses fonctionnaires les plus distingués?

Et le préfet, qui ne semble pas du tout gêné de parler à son ministre, ajoute: « M. Cassan au lieu de recevoir vos reproches ne mérite que vos éloges et je vous prie de me permettre de tolérer les courses très rares et très rapides qu'il fait à Paris, sans inconvénient pour les affaires. »

Le ministre répond qu'il prend note des motifs honorables des voyages à Paris de M. Cassan, mais qu'il n'en tient pas moins à être informé de toutes les absences que font les sous-préfets, qui doivent être soumises au préfet et à lui-même pour approbation. Il n'entend plus, comme ce fut le cas, d'être informé par d'autres que le préfet de tout ce qui s'attache à la conduite des fonctionnaires placés sous ses ordres. Ce n'était en somme pas encore l'époque du sous-préfet aux champs, mais plutôt celle du sous-préfet à la grande ville.

Quand Cassan fut-il nommé chevalier de la Légion d'honneur<sup>1</sup>? Dans une note non datée, et qui sûrement s'y rapporte, il est dit qu'il est un garçon instruit, actif, sage, modéré et dévoué à la monarchie constitutionnelle. Il s'est battu au pont d'Arcole et est entré l'un des premiers à l'hôtel de ville. Comme aide de camp de La Fayette, il a fait partie de l'expédition de Rambouillet et on lui a confié l'escorte des bijoux de la couronne. On est très satisfait de son administration et quand le roi est passé à Mantes, M. le comte d'Argouet – qui lui a sans doute pardonné ses voyages à Paris – lui a promis la croix. Il la mérite amplement. En marge et d'un autre scripteur, on lit sur le document que malgré ses liaisons avec M. La Fayette, Cassan est dévoué au ministère.

Donc il est établi que Cassan – lequel notons-le, s'est remarié en 1835 avec la fille<sup>2</sup> de M. Naudin, conseiller à la Cour royale – fut un sujet d'élite, et à part ses déplacements à Paris, un remarquable sous-préfet paré de toutes les qualités qui le font prendre en affection par tous ceux qui l'entourent. Nous connaissons l'homme, le lettré, nous connaissons l'adminis-

---

<sup>1</sup> Le 21 juillet 1832. [NDÉ]

<sup>2</sup> Anne Fanny Naudin. [NDÉ]

trateur, il nous faut maintenant dire quelques mots de l'historien local, car c'est aussi à ce titre que le souvenir de Cassan doit nous être également cher.

Sa « Statistique de l'arrondissement de Mantes », publiée en 1833, est un modèle du genre, auquel il apporta un soin extrême et beaucoup de scrupule. C'est un ouvrage important, faisant autorité par la variété des faits qu'il relate sur les mœurs, l'histoire, les coutumes, traitant de toutes les branches de l'économie locale et fournissant une notice extrêmement intéressante sur les 127 communes de l'arrondissement. De plus, le style est « coulant », l'ouvrage se lit avec plaisir.

Ce livre fut couronné par la Société de Statistique Universelle et valut à Cassan les félicitations de Chateaubriand, qu'il citait à propos de sa résidence de Fontenay-Saint-Père. « Vos recherches, dit l'éminent écrivain, dans une lettre à Cassan, m'auraient toujours paru un excellent ouvrage quand vous n'y auriez pas cité mon nom avec une bienveillance dont je sens tout le prix. On retrouve dans votre « Statistique » la manière consciencieuse du beau travail de Lamoignon de Bâville, sur le Languedoc, »

M. Villemain, secrétaire perpétuel de l'Académie française, fit dans le *Journal des Débats*, un très bel éloge de la « Statistique ».

Cependant, il n'est pas de roses sans épines et l'on trouve toujours des détracteurs, se recrutant surtout parmi les jaloux. La publication de la « Statistique » fut l'occasion de l'apparition d'une brochure de 26 pages intitulée: « Deux mots sur la « Statistique de l'arrondissement de Mantes », 1834, par un habitant de Magny », resté anonyme, mais qui était un employé des Contributions indirectes, et qui critique l'ouvrage. En somme, un « rat de cave » grignoteur de papier imprimé. Que disait-il exactement? Nous l'ignorons, car nous n'avons pu, même à Magny, retrouver trace de sa brochure.

Pour en revenir aux choses sérieuses, il n'empêche que deux éditions de la « Statistique » - très rare de nos jours - furent tirées, la seconde ornée de quelques lithos. Ce succès décida Cassan à publier en 1835, les « Antiquités gauloises et gallo-romaines de l'arrondissement de Mantes », dont l'auteur eut l'idée à la suite de la découverte des sépultures gauloises de Bézu (Chérence) et d'Hérubé et surtout des tombelles gallo-romaines d'Épône et de Rosny; ces dernières feront l'objet par la suite d'un intéressant ouvrage en deux volumes de l'abbé Thomas. L'ouvrage de Cassan lui demanda, tout comme sa « Statistique », un gros travail. Pour cette der-

nière qui nécessita trois années de labeur, il fit exécuter des fouilles à Mézières, à Perdreauville et à Aménucourt, le tout à ses frais. Il parcourut, dit-il dans la préface, les communes de l'arrondissement, interrogea les archives et les souvenirs des vieillards, consulta les anciennes chroniques.

Notons que les deux ouvrages de Cassan furent imprimés à Mantes, la « Statistique » chez Forcade, les « Antiquités » chez la veuve Refay.

Mais voici qu'à son tour, Armand Cassan est miné par la maladie, atteint sans doute par le mal qu'il redoutait pour les jeunes danseurs, du mal qui ne pardonnait pas, il n'y a encore que relativement peu de temps.

Son deuxième mariage aura duré vingt mois et le 3 février 1837, à l'âge de trente-quatre ans, il meurt à Paris, laissant une veuve et une fille qui vient seulement de naître.

Dès que la nouvelle fut connue à Mantes, la consternation fut générale. Toute la population voulut associer son hommage au départ vraiment trop précoce de cet excellent homme, et, au service qui sera célébré à sa mémoire à la collégiale, la foule est considérable.

Ses obsèques eurent lieu le 5 février, dans son pays natal, à Saint-Germain-les-Couilly. Parmi ceux qui prirent la parole sur sa tombe, fut M. Chevalier, maire de Mantes, qui exalta « les qualités de l'homme honorable et vertueux, de l'ami sûr et dévoué, qui, nommé sous-préfet de Mantes en 1830, à cette époque d'effervescence politique, au milieu de l'agitation des passions, fit beaucoup de bien et empêcha beaucoup de mal, en apaisant les haines, en ralliant tous les partis, en conservant l'union et la concorde parmi ses administrés qui l'aimaient; qui le chérissaient ».

Dans une lettre adressée au maire de Mantes, M. Aubernon, préfet, dit tout le bien qu'il pensait de son subordonné, « qu'il aimait comme un fils et qu'il ne se consolera pas d'une séparation si précoce et si inattendue ».

À la préfecture de Versailles, une souscription fut organisée parmi le personnel, pour l'érection d'un monument funéraire à Armand Cassan. Elle produisit la somme de 122 francs. Le préfet s'inscrivit en tête pour la somme de 20 francs.

Une notice nécrologique signée: Martin, de Mantes, membre du Conseil général, fut adressée aux maires. Également une lettre de M. Malher, successeur d'Armand Cassan. Toutes deux font un vif éloge de celui considéré par tous « comme un ami sincère et loyal ».

Cassan occupa donc son poste de sous-préfet de Mantes pendant près de sept années.

Au cours de la séance du Conseil municipal de Mantes, du 3 novembre 1883, le maire informa les membres de l'assemblée que le préfet autorisait des nouvelles dénominations de rues et que ces changements revêtaient un caractère d'hommage public. Parmi elles se trouvaient la rue et la place du Marché-aux-Veaux, qui devinrent la rue et la place Armand-Cassan.

Décision peut-être un peu tardive, mais décision de justice méritée par la vie hélas trop courte mais si bien remplie d'Armand Cassan.